



SMO de défense des forêts contre les incendies du département de la Dordogne (Siren : 200082048)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Marsac-sur-l'Isle
Arrondissement	Périgueux
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/08/2018
Date d'effet	10/08/2018

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Michel CAMPAGNAUD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Union des Maires - Maison des Communes
Numéro et libellé dans la voie	Boulevard de Saltgourde
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24430 MARSAC SUR L'ISLE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	304 056
Densité moyenne	54,74

Périmètres

Nombre total de membres : 39

- Dont 28 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Auriac-du-Périgord (212400188)	411
24	Bars (212400253)	247
24	Eygurande-et-Gardedeuil (212401657)	416
24	Fossemagne (212401889)	558
24	La Jemaye-Ponteyraud (200069243)	154
24	La Roche-Chalais (212403547)	3 069
24	La Roque-Gageac (212403554)	433
24	Marquay (212402556)	601
24	Montpon-Ménéstérol (212402945)	5 904
24	Parcoult-Chenaud (200059046)	816
24	Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (212403356)	2 543
24	Saint-André-d'Allas (212403661)	896
24	Saint-André-de-Double (212403679)	177
24	Saint Aulaye-Puymangou (200059152)	1 433
24	Saint-Barthélemy-de-Bellegarde (212403802)	505
24	Saint-Martial-d'Artenset (212404495)	962
24	Saint Privat en Périgord (200065399)	1 135
24	Saint-Sauveur-Lalande (212405005)	155
24	Saint-Sulpice-de-Roumagnac (212405047)	287
24	Saint-Vincent-de-Connezac (212405096)	680
24	Saint-Vincent-de-Cosse (212405104)	385
24	Saint-Vincent-Jalmoutiers (212405112)	238
24	Siorac-de-Ribérac (212405377)	258
24	Tamniès (212405443)	412
24	Thenon (212405500)	1 269
24	Vanxains (212405641)	796
24	Vézac (212405773)	521
24	Vitrac (212405872)	858

- Dont 10 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CA Bergeracoise (200070647)	CA
24	CA Le Grand Périgueux (200040392)	CA
24	CC de la Vallée de l'Homme (200041168)	CC
24	CC de Montaigne Montravel et Gurson (200034197)	CC
24	CC Dronne et Belle (200041572)	CC
24	CC du Pays de Fénelon (200040830)	CC
24	CC du Périgord Nontronnais (200071819)	CC

24	CC Isle et Crempse en Périgord (200069094)	CC
24	CC Isle Vern Salembre en Périgord (200040095)	CC
24	CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède (200041051)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DÃ©partement de la Dordogne (222400012)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>Le SMO DFCI 24 a pour objet la prévention du risque d'incendies de forêts ainsi que la création et l'amélioration de la voirie forestière. À ce titre, il exerce en lieu et place de ses membres les compétences suivantes : La contribution à la défense contre les incendies dans les forêts, les landes et tout autre lieu pouvant propager les incendies. L'aménagement, la création, la mise aux normes et le renforcement des ouvrages dédiés à la DFCI et à la desserte forestière hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées. L'aménagement, la création, la mise aux normes et le renforcement des accès aux points d'eau destinés à la DFCI hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées. La création de points d'eau s'ils s'avèrent indispensables à la DFCI. La cartographie des zones à risque et la constitution de bases de données descriptives et géo-référencées des équipements de prévention. Les formalités administratives destinées à assurer la pérennité juridique des équipements de prévention : servitude de passage et d'aménagement, déclaration d'utilité publique, déclaration d'intérêt général ou d'urgence. La communication, l'information et la sensibilisation sur le risque incendie de forêt et la desserte forestière. L'élagage et les coupes de bois de part et d'autre des pistes de DFCI et de desserte forestière hors du domaine privé sauf dans les zones ayant fait l'objet d'une servitude de passage entre le SMO DFCI 24 et les propriétaires des zones concernées.</i></p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)